

## sujet sur la IIIème République

Par **suzana**, le **11/01/2007** à **13:38**

Peut-on dire que la IIIème République a connu plusieurs régimes politiques de 1875 à 1940?

Voici le sujet que je traite actuellement, le sujet étant une interrogation, je vais garder cette même interrogation pour problématique et avec toutes les informations que j'ai pu obtenir à l'aide de manuel, du web, des cours... je proposerai le plan suivant, qui pêche un peu à mon avis:

en intro: définitions des termes clés du devoir (qu'est ce qu'une République, un régime politique), en tenant compte des dates données, on va commencer par les lois constitutionnelles de 1875, fondatrices de la IIIème République...

I - 1875/1914

en gros ici je voudrais dire que malgré les diverses crises politiques qu'a du traverser la république, et malgré cette période d'hésitation entre une monarchie et une république (1870-1875), la troisième république a pu tout surmonter, même une la première guerre mondiale.

A- un seul régime politique qui subit d'importantes crises politiques

crise boulangiste, scandale de panama, affaire Dreyfus

B- ainsi que la première guerre mondiale

II- 1914/1940

ici, faire le bilan de la première guerre mondiale et crises économiques des années 30, et début de la deuxième guerre mondiale, à laquelle la troisième république ne survivra pas...

Un plan chronologique ne me paraît pas très adapté, j'hésite beaucoup, ici je propose un plan la troisième république, avant guerre et après guerre; ne serait-il pas plus pertinent de faire un plan d'idées?

Pour moi, la réponse au sujet aurait été de dire qu'il n'existe qu'un seul régime politique, ce régime où l'instabilité ministérielle est importante, sachant que le parlement a plus de pouvoir que le gouvernement.

Mac Mahon a tenté de renforcer le pouvoir du président mais ça a échoué... Je dirais que seul le régime parlementaire est en vigueur et que le régime présidentiel ne sera rétabli qu'avec la IVème République.

Suis-je carrément HS ? Qu'en pensez vous?

Par **suzana**, le **11/01/2007** à **22:13**

:lol:

mon sujet n'en passionne pas beaucoup! Image not found or type unknown

moi je reste persuadée qu'il n'y a qu'un seul régime sous la III<sup>e</sup> et je n'arrive pas à faire un plan qui tient la route!

j'espère que l'inspiration va venir cette nuit, pour que je rende ce devoir demain matin, première heure!

je vous tiendrai bien évidemment au courant !

Par **ptouhari**, le **12/01/2007** à **17:40**

Désolé de n'avoir pas répondu plus tôt... mais je n'étais pas disponible hier. J'ai malheureusement peur qu'il soit trop tard par rapport à la date convenue pour rendre la copie. Je tente quand même.

Je pense que la Troisième République n'a connu qu'un seul régime politique au sens large du terme. En effet, le régime politique de la troisième n'a été que parlementaire. Toutefois, il y a eu une évolution: on est passé d'un régime parlementaire dualiste au début de la troisième à un régime parlementaire moniste après l'épisode de la Constitution Grévy (le Président de la République n'ayant par la suite qu'un rôle effacé, inaugurant les chrysanthèmes comme l'a dit de Gaulle par la suite).

Il faut également préciser que sous la troisième république, le Parlement, tout puissant, a un peu perdu de sa superbe au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le CE consacrant l'existence d'un pouvoir réglementaire autonome (CE, 1909 ou 1919, Labonne), et la mise en place des décrets-lois.

Bilan, on peut dire qu'il n'y a eu qu'un seul régime politique sous la Troisième République mais que celui-ci a évolué, tant dans sa conception que par les attributions de ses différents acteurs.

Sinon, immédiatement, je n'ai pas de plan. Mais j'essaierai d'en trouver un.

Pascal

Par **Murphys**, le **12/01/2007** à **17:52**

:lol:

Bon bah le prof a tout dit!! Image not found or type unknown

Par **suzana**, le **12/01/2007** à **19:53**

Bonsoir et merci d'avoir répondu!

Oui effectivement j'ai rendu ma copie ce matin, mais ce n'est pas un problème car justement j'aimerais en discuter si possible...

J'ai fait une première partie sur le régime parlementaire en parlant du régime parlementaire équilibré puis moniste, donc à priori comme vous le dites, je n'ai pas l'impression d'avoir fait un HS du moins pour la première partie du plan!

:oops:

Par contre, et la c'est un vrai gros problème Image not found or type unknown, en deuxième partie j'ai donc parlé des différentes crises qu'a surmonté la IIIème République, et un changement au niveau du régime, du fait de l'arrivée au pouvoir de Léon Blum... j'ai donc dit qu'en 1936, il y a eut une

:oops:

période de régime démocratique Image not found or type unknown, et j'ai enfin parlé du régime de Vichy avec Petain ayant reçu les pleins pouvoirs en 1940...

:evil:

A priori, mon I est bon, par contre le II est HS...mince alors! Image not found or type unknown

Par **suzana**, le **12/01/2007** à **19:58**

Aie aie aie, et le pire c'est que j'étais convaincue qu'il n'y avait qu'un seul régime politique sous la IIIème, mais en triturant un peu plus le sujet je me suis alors dit que le prof ne l'aurait pas proposé si c'était juste pour répondre non, c'est un régime parlementaire!

Je me suis fait avoir à mon propre jeu, étant donné qu'après j'ai tout fait pour "trouver" des

régimes! Image not found or type unknown

:wink:

Tant pis, ce qui est fait est fait! Image not found or type unknown

Par **ptouhari**, le **13/01/2007** à **08:35**

Je vois bien le problème...

Si tu t'es effectivement trompé cette fois, ce n'est pas grave. Le conseil que je peux quand même te donner (mais je ne connais pas la correction qui sera faite du sujet et d'ailleurs, il serait intéressant que tu la postes) est qu'il ne faut jamais avoir d'a priori sur un sujet. Il faut d'abord le poser puis réfléchir dessus avec les données que tu as. La prochaine fois, j'essayerai de répondre plus tôt!!!!

Toutes mes excuses.

Pascal

Par **suzana**, le **13/01/2007** à **10:58**

Bonjour,

La note est importante car il s'agit d'une "seconde chance" que mon chargé de TD m'a donné pour rattrapper ma moyenne, étant donné qu'il sait que je travaille à côté de la fac...

Mais ce n'est pas un drame, grâce à toi je sais que ma première partie est bonne, espérons qu'il va être "gentil" dans la notation!

Je vais bien sûr poster le corrigé du devoir, que je vais demander à mon chargé de TD au second semestre, car j'ai le même au second, donc le corrigé surviendra fin janvier, début février!

Je te remercie quand même pour ton aide, sachant que j'avoue que c'était bête d'essayer de trouver des régimes alors que j'étais au fond de moi quasiment sûre pour le régime parlementaire!!! Mais bon, c'est fait!

:wink:

Donc si j'ai bien compris tu es spécialiste en matière de Droit constitutionnel? Image not found or type unknown